



UN PONT VERS LA MÉDECINE

Les élèves normaliens ayant validé au minimum un M1, ainsi que les étudiants (magistériens) titulaires d'un doctorat, sont autorisés à se présenter à un concours spécifique en vue d'intégrer la 3e année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

Plus précisément, la phase d'admissibilité comprend la constitution d'un dossier de candidature à envoyer à l'UFR souhaitée avant le 31 mars de l'année en cours :

pièces d'identité,
lettre de motivation,
CV,
attestation de l'ENS Rennes,
copies des diplômes obtenus,
et ensemble des travaux scientifiques réalisés (mémoires, thèses, exposés, interventions dans un colloque...).

Si votre dossier est retenu, vous passerez alors un grand oral pendant lequel le jury d'admission (composé de 9 praticiens universitaires et/ou praticiens hospitaliers) évaluera en majorité la cohérence de votre projet au vue de votre parcours ainsi que la plus-value que vous pouvez apporter à la faculté en question.

Il s'agit, dans un premier temps, d'exposer vos motivations, les raisons, le contenu et les perspectives de votre projet, pendant 20 minutes.

Ensuite, c'est la phase de questionnement pendant une quinzaine de minutes.

Il existe 3 centres d'admission en fonction de la localisation de l'UFR que vous souhaitez intégrer (Paris V, Rennes I et Lyon I). Le nombre de place est très limité, le concours étant ouvert également à d'autres grandes écoles et aux doctorants. Il n'y a pas de limite d'âge, et un candidat ne peut postuler que dans une UFR.

Les modalités d'admission sont décrites dans l'[Arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme](#).

Pour tout renseignement supplémentaire, contactez [Fabien Froelich](#).

THÉMATIQUE(S)

Formation

Mise à jour le 13 mai 2020